



HAL
open science

La mort de Ladislas de Durazzo dans les sources provençales

Noël Coulet

► **To cite this version:**

Noël Coulet. La mort de Ladislas de Durazzo dans les sources provençales. Archivio Storico per le Province Napoletane, 2021, CXXXIX, pp.346-322. hal-03173513

HAL Id: hal-03173513

<https://amu.hal.science/hal-03173513>

Submitted on 8 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UN PÈLERIN DAUPHINOIS DANS LA POUILLE EN 1441

Le fonds des archives du chapitre de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix conserve dans un même parchemin des lettres testimoniales rédigées par les gardiens de trois lieux saints d'Italie du sud au bénéfice d'un pèlerin originaire de Romans-sur-Isère¹.

La présence de ce document dans ce fonds ne manque pas de surprendre. Certes, on y trouve mêlées à des chartes ou des registres qui concernent la vie interne du chapitre, les églises qui en dépendent et l'administration des biens de cette communauté et des fondations (anniversaires, chapellenies) dont elle a la responsabilité, des pièces au premier abord insolites comme deux livres de comptes du notaire et marchand drapier de Riez Jean Barral au début du XV^e siècle² ou trois livres de comptes de Julien Boutaric, hôtelier de l'auberge de la Couronne à Aix au milieu de ce même siècle³. Mais leur présence s'explique dans la mesure où, pour ces deux exemples un chanoine a hérité de ces papiers en même temps que des biens d'un membre de sa famille et où, donc, le chapitre en est devenu l'héritier après sa mort. Rien de tel dans ce cas qui demeure énigmatique.

A l'arrière-plan du document: le pèlerinage vicaire

Pour comprendre la rédaction de ces lettres testimoniales, il faut revenir sur le pèlerinage par procuration ou « pèlerinage vicaire ». Les études conduites sur la pratique testamentaire dans le Midi de la France (la région toulousaine, le Comtat

¹ Archives départementales des Bouches-du-Rhône [= ADBR] 2, G 358 (2267). Le document est édité *infra*.

² ADBR 2 G 2692-2693, E. Baratier, « Le notaire Jean Barral, marchand de Riez au début du XV^e siècle », dans *Provence historique*, 29 (1957), p. 255-274.

³ ADBR 2 G 1444-1447, N. Coulet, *Aix en Provence. Espace et relations d'une capitale (milieu XIV^e siècle-milieu XV^e siècle)*, Aix-en-Provence, Presses Universitaire de Provence, 1988, pp. 339-352.

Venaissin, Marseille, Aix et la basse Provence occidentale⁴) ont fourni de nombreux exemples de cette pratique. Un testateur qui a fait vœu de pèlerinage et ne s'en est pas acquitté ou qui, sur son lit de mort, souhaite faire bénéficier son âme des grâces attachées à ce geste de piété demande à ses héritiers ou à ses exécuteurs testamentaires d'accomplir ou de faire faire ce saint voyage. Il peut aussi prendre cette décision en fixant lui même les conditions auxquelles devra satisfaire le pèlerin qu'il se substitue. Ainsi un bourgeois d'Aix-en-Provence, Bérenger Boysson, dicte le 22 septembre 1409 la clause suivante : « Item volo et ordino quod post mortem meam pro salute anime mee fiat unum romipetagium per quemdam hominem apud sanctum Jacobum de Galicia et pro ipso romipetagio fiendo volo quod solvatur pro suo salario sex florenos et pro expensis florenos quatuordecim. Et quod non petit elemosinas »⁵. Certains testateurs affectent un revenu à l'accomplissement de cette œuvre, comme ce Marseillais de la fin du XIV^e siècle qui ordonne de vendre une maison rue de l'Orfèvrerie pour garantir le paiement du salaire du pèlerin ou son contemporain dracénois qui demande à ses exécuteurs testamentaires de vendre à cette fin 70 livres d'huile et de compléter la somme d'argent obtenue si nécessaire⁶. De fait, la dépense peut excéder le montant prévu par le défunt. J. Lartigaut a analysé le cas d'un bourgeois de Figeac dans le Quercy qui a légué sa fortune à une œuvre charitable de Nôtre-Dame du Puy, la quête « du pain et des vêtements des pauvres du Christ », en demandant à ses administrateurs de remettre 8 écus d'or à un « prudent » homme pour se rendre en son nom à Saint-Jacques de Compostelle. Mais personne ne veut accomplir le pèlerinage à ce prix et il faudra ajouter deux

⁴ M-C. Marandet, *Le souci de l'au delà: la pratique testamentaire dans la région toulousaine (1300-1450)*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 1998, t. 1, pp. 294-305, J. Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà*, Paris-Rome, Ecole Française de Rome, 1980, I. Debilly, *Testateurs et piété funéraire à Marseille de 1352 à 1376*, mémoire de maîtrise Aix, 1980, N. Coulet, *Jalons pour une histoire religieuse d'Aix-en-Provence au bas Moyen Age (1350-1450)*, dans « Provence historique » 89 (1972), pp. 203-260), Id., *Mourir au village. Testaments du pays d'Aix au XV^e siècle*, dans *Comportements, croyances et mémoires. Europe méridionale XV^e-XX^e siècles*, éd. G. Buti - A. Carol, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 2007, pp. 21-30, G. Neukirchen, *Du patrimoine au salut. Recherches sur les testaments dracénois 1347-1353*, dans « Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var », n.s., 41 (2001), pp. 59-129.

⁵ ADBR 306 E 5 non folioté.

⁶ I. Debilly, *Testateurs*, p. 169, Neukirchen, *Du patrimoine*, p. 109.

écus pour qu'un frère mineur du couvent de la ville accepte de se mettre en route au début de novembre 1428⁷.

Cette pratique n'est pas l'apanage de la France méridionale. On en trouve des exemples à Paris, en Flandres, en Angleterre et sans doute ailleurs dans d'autres régions de l'Europe. Le chanoine Delaruelle qui en relève quelques exemples dans sa remarquable synthèse sur la vie religieuse du bas Moyen Âge note que, en conséquence, « il se forma ainsi une classe de pèlerins professionnels »⁸. Le Parisien Yvonnet Warguier que présente Y. Dossat à partir d'une lettre de rémission que lui accorde Charles V en 1374 se rend ainsi en Galice « pour gagner sa pauvre vie »⁹.

Ces mercenaires n'exécutent pas uniquement les dernières volontés d'un testateur sur son lit de mort. Ils accomplissent pour un commanditaire vivant et en bonne santé un ou plusieurs pèlerinages. La « marche pour Dieu » (M.H. Vicaire) est devenue une œuvre dont le bénéfice, mérites ou grâce, reviendra à celui qui le finance et qui ne se prive pas de recourir plusieurs fois à ce « moyen court » de faire appel à la faveur de Dieu et de ses saints. P-A Sigal parle « d'un détournement du véritable pèlerinage »¹⁰. On ne saurait trouver meilleur exemple que celui de la comtesse Mahaut d'Artois qui finance dix pèlerinages de ce type entre 1305 et 1327. En 1305, pour accomplir le vœu qu'elle a fait durant la maladie de sa fille Jeanne (« notre demoiselle qui était malade ») elle envoie à Compostelle un homme de Saint-Mandé¹¹. On ignore la raison qui la pousse à lancer sur la route de Saint-Jacques deux autres pèlerins en 1312¹². Les cinq

⁷ J. Lartingaut, *Un pèlerinage à Compostelle en 1428*, dans « Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot », 101 (1980), pp. 282-283.

⁸ E. Delaruelle - E-R. Labande - P. Ourliac, *L'Eglise au temps du Grand schisme et de la crise conciliaire, Histoire de l'Eglise*, éd. A. Fliche - V. Martin, t. 14/2, Paris, Bloud et Gay, 1964, p. 799.

⁹ Y. Dossat, *Types exceptionnels de pèlerins: l'hérétique, le voyageur déguisé, le professionnel*, « Cahiers de Fanjeaux, 15, Le pèlerinage », Toulouse, Privat, 1980, pp. 219-225.

¹⁰ P.-A. Sigal, *Les marcheurs de Dieu. Pèlerins et pèlerinages au Moyen Âge*, Paris, A. Colin, 1974, p. 45.

¹¹ Archives départementales du Pas-de-Calais [= ADPC] A 159, f° 9. Je remercie très chaleureusement Denise Péricard-Méa qui a mis très généreusement à ma disposition sa documentation sur les pèlerinages vicaires et notamment ces pèlerinages effectués pour Mahaut d'Artois.

¹² ADPC A 300, f° 70.

pèlerinages qu'elle institue en 1317 font suite à la mort de son fils Robert et sont certainement destinés à intercéder pour le repos de son âme. Elle envoie une « pauvre femme » à Chelles (Oise) vénérer les reliques de sainte Bathilde, un homme fera le pèlerinage des saints Come et Damien à Luzarches (val d'Oise), deux autres iront vénérer les reliques de saint Didier à Langres et les deux derniers se voient assigner de plus longs trajets jusqu'au tombeau de saint Louis d'Anjou à Marseille pour l'un et à Compostelle pour l'autre. L'homme qui accomplit ce dernier voyage, un pelletier parisien nommé Yvon le Breton reprendra le même chemin en 1321 pour acquérir des indulgences de saint Jacques en faveur de la même comtesse¹³ sans que l'on sache ce qui l'a poussée à vouer ce pèlerinage qu'elle demandera encore d'accomplir en 1326 à un autre Parisien, Laurent dit le Vaillant demeurant près de la porte Mont-Martre¹⁴, puis, enfin, en 1327, deux ans avant sa mort, à un certain Gélerin le Boudenier dont l'origine est inconnue¹⁵.

Avant de partir Laurent le Vaillant se présente devant le garde de la prévôté de Paris pour faire enregistrer une quittance des sommes qu'il a reçues du trésorier de la comtesse pour son salaire et ses frais de voyage et reconnaître qu'il lui a été confié 16 sous parisis qu'il devra déposer comme offrande sur l'autel de ce sanctuaire. Il engage tous ses biens et ceux de ses héritiers comme garantie de l'accomplissement de ses devoirs et promet de « rapporter de ce bonnes lettres souffisans à la dite comtesse ou à son dit trésorier ». Cette dernière exigence est exprimée par plusieurs testateurs provençaux qui stipulent que la somme promise au pèlerin qu'ils envoient sur les routes à leur place lui sera payée en deux fois, la moitié avant son départ et le solde à son retour sur présentation d'un document attestant que le pèlerinage a bien été accompli. Au bas du texte du testament d'un Aixois dicté le 25 octobre 1428 figure une cancellation datée du 16 avril 1429 rédigée après présentation d'une lettre prouvant qu'il a accompli le saint voyage

¹³ ADPC A 354, f° 1.

¹⁴ ADPC A 433, f° 55.

¹⁵ ADPC A 458.

qu'il s'était engagé à faire¹⁶. Le dossier relatif aux pèlerinages institués par Mahaut d'Artois comprend le texte (malheureusement mutilé en partie) de la lettre que le trésorier de l'église Saint- Jacques de Compostelle a établie au profit d'Yvon le Breton en 1321:

Universis in Christo fidelibus presentes litteras inspecturis [...]les et thesaurarius ecclesie beati Jacobi Apostoli in Galecia, salutem in Domino qui est [vis nostra et unic]a salus. Noveritis Ivo Brito, Parisius, pro il lustrissima comitissa d'Artoys, aduc viv[ente] [...] beati Jacobi Apostoli de Galecia liminas visitasse et ibi pro dicta domina comitissa indulgencias beati Jacobi Apostolim concedimus in hiis scriptis. Et est sciendum quod dictus Ivo Brito peregrinus, pro dicta domina, super altare dicti Apostoli, quatuor solidos sterlingorum argenti obtulit. In cujus rei testimonium presentem cartam sibi mandavimus fieri, sigilli dicti altare in coscis munimine communitam. Data Compostille, prima die mensis madii, anno Domini M^oCCC^oXXI^o¹⁷.

Le document

Le parchemin AD BDR 2 G 358 (2267) de forme carrée mesure 20,7 cm x 20,7 cm. Au centre du parchemin trois trous sont les vestiges d'un lien – des gros lacs de soie ou de chanvre qui maintenait plié ce document et qui supportait les sceaux annoncés dans les lettres. L'un d'entre eux a laissé la trace circulaire visible au bas du parchemin à droite. Le rédacteur de la seconde lettre testimoniale, la première en date, a soigneusement ménagé un espace pour insérer ce lien et disposé le texte de son attestation de part et d'autre de ce vide médian.

Ce document regroupe trois lettres testimoniales. La première, du 11 janvier 1441, est rédigée par un frère André, gardien du monastère de l'église Sainte Catherine de Saint-Pierre de Galatina de la province d'Otrante qui fait apposer sur le document le sceau de cette église. La seconde, du 2 février 1441 émane de deux chanoines de l'église Saint-Nicolas de Bari, Jacques N et Antoine N, préposés à la garde du grand-autel de ce sanctuaire et de la relique qu'il renferme,

¹⁶ Coulet, *Jalons*, p. 250.

¹⁷ ADPC A 398, f^o 78.

le corps de l'illustre confesseur. Ils sanctionnent leur témoignage par l'application du sceau de l'autel. La troisième, datée du 1^{er} janvier 1441, est due à Nicolas Cognis (?), abbé sans doute d'une communauté de chanoines réguliers, vicaire de l'archevêque de Brindisi et d'Oria, le dominicain Pietro di San Biagio. La trace d'un sceau plaqué est visible au bas à droite.

Le graphisme varie d'une lettre à l'autre. La première écriture est très appliquée alors que les deux autres sont plus cursives et même, pour la seconde, plus relâchée. Il faut relever quelques particularités de rédaction. La graphie Ecatherina pour Catherina se rencontre parfois en Italie du sud et correspond au grec Ecatheriné. Il n'y a pas lieu de chercher une particularité dialectale pour expliquer que le Dauphiné soit appelé Adelfinatum dans la première et la troisième lettre et, plus correctement, Dalfinatum dans la seconde. Cette graphie approximative tient uniquement à l'absence de familiarité du copiste avec ce nom d'un pays lointain¹⁸. Le prénom du pèlerin (Johannetus, Jeannet) est écrit dans la première et troisième lettre avec un redoublement du t écrit ct. Le second scribe écrit Nicoli au lieu de Nicolai. Le premier et le troisième rédacteur écrivent les chiffres dérivés de quadra sous la forme quatra. On ignore la graphie qu'aurait adoptée le second qui donne la date sous forme de chiffre. Le même doute s'impose pour la forme de l'adjectif sanctus écrit santus qui apparaît à deux reprises dans la première lettre mais le mot est donné sous forme abrégée dans les deux autres textes. Le second rédacteur écrit confexor pour confessor et frebarii pour febrarii (ce qui fait penser aux métathèses de compensation fréquentes en Provence). Les trois lettres sont rédigées sur le même modèle. La formule de notification n'a pas la destination universelle de celle qui a été établie par le trésorier de l'église Saint-Jacques de Compostelle en faveur d'Yves le Breton citée supra. Il n'est pas fait mention d'une offrande déposée sur l'autel. Une seule variante du formulaire commun à ces documents apparaît dans la seconde lettre : le certificat délivré par les chanoines de Bari précise que Jeannet s'est rendu «personnellement» dans le sanctuaire de Saint Nicolas.

¹⁸ Je dois ces éclaircissements à l'obligeance de Rosario Coluccia de l'Université du Salento.

Le pèlerin et les sanctuaires visités

Le pèlerin bénéficiaire de ces lettres est inconnu, mais il appartient à une famille de Romans qui est représentée par quatre individus dans la révision de feux de Romans effectuée en 1449. Dans la liste des membres du personnel de l'atelier monétaire de la ville figurent en effet François, Antoine, Ginot et Pierre Comte¹⁹.

Sa visite des sanctuaires de l'Italie du sud est tout à fait exceptionnelle. Dans l'abondant dossier que P. Paravy a constitué sur les pèlerinages accomplis par des habitants du Dauphiné les pèlerinages lointains sont rares. Au XV^e siècle les seules destinations extérieures à l'espace français sont Saint-Jacques de Compostelle mentionné 26 fois entre 1450 et 1550, Rome, qui n'attire guère qu'au moment des jubilés en 1450 ou 1500, Jérusalem, mais ce trajet «reste une aventure tout à fait exceptionnelle en Dauphiné à la fin du Moyen Age» et n'est attesté que à quatre reprises entre 1346 et 1498, Notre-Dame de Lorette avec un seul exemple en 1489 et le purgatoire de Saint Patrick en Irlande avec, là aussi, un exemple unique. Les Dauphinois qui font un pèlerinage dans l'espace italien privilégient les sanctuaires du Piémont voisin : Turin, Saint-Laurent d'Oulx, Notre-Dame de Grâces de Pignerol, Saint-Second d'Asti ou Saint-Chaffre de Saluces. L'aire des pèlerinages dauphinois déborde rarement de l'hexagone. Si l'on excepte les sanctuaires très fréquentés de Notre-Dame-du-Puy et de Saint-Claude, il s'arrête aux limites de la Provence, du Languedoc et de la Bourgogne. Il privilégie les lieux saints régionaux situés dans les diocèses de Grenoble et d'Embrun²⁰.

Il n'en va pas autrement en Provence et dans le Comtat. Les pèlerins ne s'aventurent que rarement hors de la région pour aller, parfois, à Notre-Dame du Puy, Saint-Antoine de Viennois et Saint-Claude dans le Jura. Les seuls lieux de pèlerinage qui se situent hors de France sont Saint Jacques de Galice et, mais

¹⁹ Archives départementales de l'Isère B 2728, f^o 70. Je dois cette référence à l'obligeance de Pierrette Paravy.

²⁰ P. Paravy, *De la chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné*, Rome, Ecole Française de Rome, 1993, t. 1, pp. 659-738.

uniquement en temps de jubilé, Rome. Il en est ainsi dans la région toulousaine, mais quelques pèlerins se rendent en outre à Assise et en Terre Sainte²¹.

Toutefois la basilique de Saint-Nicolas de Bari fait partie des sanctuaires que les autorités communales des villes de Flandres choisissent dans la période 1374-1439 comme but des pèlerinages expiatoires qu'elle imposent aux délinquants coupables de fautes graves²². La présence des reliques de saint Nicolas de Myre en ce lieu résulte d'un de ces *furta sacra* rendus célèbres par l'ouvrage de P. Geary²³. Selon la tradition 47 marins et deux prêtres originaires de Bari s'emparèrent en 1087 du corps de Nicolas évêque de Myre en Lycie et le déposèrent dans l'église du monastère bénédictin de Bari. L'abbé de ce couvent, Elie, devenu évêque de la cité fit construire une nouvelle église pour y déposer cette insigne relique. Le corps est conservé dans la crypte de ce sanctuaire, consacrée en 1089 par le pape Urbain II. Il repose sous le maître autel dans une châsse de marbre. Les chanoines s'enorgueillissent de conserver le corps entier du saint et non, comme tant d'autres reliques, une portion de ses restes. Pourtant, en 1098, un chevalier lorrain, Albert de Varangeville est parvenu à subtiliser une phalange de la main droite du corps saint et l'a apporté dans son village de Port (Meurthe-et-Moselle) non loin de Nancy. L'église Saint-Nicolas de Port bâtie au XII^e siècle pour l'abriter devient, elle aussi et rapidement, un centre actif de pèlerinage.

Les deux autres sanctuaires visités par Jeannet Comte ne jouissent pas de la même renommée universelle.

²¹ Les testaments des campagnes lyonnaises étudiés par M.-T. Lorcin ne font aucune mention de pèlerinage après 1350 et seuls sont cités après cette date les voyages au tombeau de Saint-Jacques et en Terre Sainte, *Les clauses religieuses dans les testaments du plat pays lyonnais aux XIV^e et XV^e siècles*, dans « Le Moyen Âge » 82 (1972), pp. 287-323.

²² Delaruelle, *Histoire de l'Eglise*, pp. 797-798.

²³ P. Geary, *Furta sacra. Thefts of Relics in the central Middle Ages*, Princeton, Princeton University Press, 1978. Jean Le Fèvre, chancelier de Louis I et Louis II d'Anjou scelle, le 21 mai 1387, « à messire Jean Laumosnier une lettre testimonial de reliques, c'est assavoir de saint George et de l'aile de la tombe Saint Nicolas à Bar », *Journal de Jean Le Fèvre évêque de Chartres*, ed. H. Moranville, Paris, 1887, p. 348.

La basilique de sainte Catherine à San Pietro de Galatina (aujourd'hui Galatina) est une fondation de Raimondo Orsini del Balzo construite pour servir d'écrin à une autre relique insigne également dérobée, un doigt de sainte Catherine d'Alexandrie. Fils de Nicolo Orsini comte de Nola et de Jeanne de Sabran, descendante d'une illustre famille provençale, Raimondo, né en 1350 ou 1351, est le petit-fils de Raimond de Baux (de Balzo), comte de Soletto²⁴, qui appartient à une des branches de la famille de Baux installées dans le Royaume de Naples après la prise du pouvoir par les Angevins. Le jeune Raimondello aurait du, après la mort en 1375 de son grand-père prendre possession du fief de Saleto puisque Bertrand l'avait légué à Niccolò Orsini à charge pour lui de le remettre à son fils cadet Raimondo (peut-être filleul de Raimon de Baux comme le suggère la prénomination) auquel il demandait, selon la pratique courante de substitution de nom et souvent d'armes des fiefs en déshérence, de relever le nom de de Balzo. Mais Nicolo n'en fit rien et transmit l'héritage à son fils aîné Roberto. La tradition veut que, amèrement déçu, Raimondello soit alors parti en pèlerinage d'abord en Terre Sainte puis à Saint Jacques de Compostelle. C'est lors de ce saint voyage que, passant par le monastère de Sainte Catherine d'Alexandrie dans le Sinaï, il serait parvenu en baisant la relique à arracher d'un coup de dent une phalange d'une main de la sainte qu'il aurait rapportée à San Pietro di Nola à son retour. Rien n'atteste qu'il ait accompli ce voyage. En revanche, il est assuré que, en 1377, il s'est embarqué à Naples pour une autre aventure, chargée elle aussi de prestige religieux, le «voyage de Prusse» très prisé de l'aristocratie européenne. En compagnie de Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, il part combattre aux côtés des chevaliers teutoniques les Lituaniens païens. Lorsqu'il rentre en Italie du sud en 1381, la guerre fait rage entre Les Anjou et les Duras. Il se range d'abord dans le camp de Louis I d'Anjou qu'il abandonne à la fin de 1382 pour servir Charles de Duras qui lui donne le titre de chambellan. Un nouveau ralliement au parti angevin en 1384 est généreusement récompensé: Louis II permet à Rinaldo qui vient d'épouser la fille du comte de Lecce et de

²⁴ J. Göbbels, Del Balzo, Raimondo, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, vol. 36, Roma, 1968, ad vocem.

Sanxie de Baux, Marie d'Enghien qui hérite du comté de Lecce en juillet 1384, de reprendre le comté de Saletto au détriment de son père et de son frère. Mais en 1399, alors qu'il a repris le nom de Balzo et le fief des Baux, il apparaît que Louis II est sur le point de perdre la partie. Un nouveau revirement le porte au service de Ladislas de Duras qui le comble de bienfaits. Il est désormais à la tête d'un petit état princier comprenant la principauté de Tarente, le comté de Soletto et celui de Nola et de nombreux autres fiefs. Raimondo qui cumule les titres de chambellan du roi, gonfalonier de l'Eglise romaine et de capitaine général de la Terre d'Otrante est alors le personnage le plus puissant du Royaume de Naples et dispose d'une richesse au moins égale à celle du roi Ladislas. La construction de la basilique Sainte-Catherine manifeste son ascension politique. Il se dote d'une Sainte Chapelle bâtie autour de la relique du doigt de la sainte. En 1385 Urbain VI en autorise la fondation en même temps que celle d'un couvent de franciscains annexé au sanctuaire et d'un hôpital pour les pauvres et les pèlerins dont les frères mineurs auront la gestion. Une bulle de Boniface IX en 1392 accorde à la basilique des indulgences qui aident au développement du pèlerinage. En 1403 le même pape confère à Raimondo et ses successeurs le jus-patronat qui lui permet de choisir le gardien, de la même manière que Charles II et ses successeurs ont reçu deux siècles plus tôt le droit de désigner le prieur du couvent des dominicaines fondé par ce roi dans sa capitale d'Aix. Après la mort de Raimondo en janvier 1406, son corps est déposé dans un riche tombeau sculpté dans l'abside et la sépulture tout aussi monumentale que reçoit son fils Giovanni Antonio confirme la vocation de nécropole princière de l'édifice. L'église est ornée de fresques dès le début du XV^e siècle. Celles que notre pèlerin dauphinois a pu voir, représentant des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament avec une insistance particulière sur l'Apocalypse et des scènes de la vie de sainte Catherine ont été commanditées par Marie d'Enghien et achevées peu avant sa visite²⁵. Le troisième lieu saint mentionné par le document est bien moins connu que les

²⁵ K. Toomaspoeg, Orsini del Balzo, Rinaldo, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, vol. 79, Roma 2013, ad vocem; A-M. Monaco, Il potere dello spazio » nella basilica di Santa Catarina d'Alessandria a Galatina. Culto delle reliquie e iconografia nella propaganda del potere degli Orsini del Balzo, dans *Un principato territoriale nel Regno di Napoli ? Gli Orsini del Balzo principi di Taranto (1399-1463)*, éd. L. Petracca - B. Vetere, Roma, Istituto Storico Italiano per il medio evo, 2013, pp. 589-606.

précédents. L'itinéraire d'Anselme Adorno rédigé par son fils Jean vers le milieu des années 1470 permet de situer cette église de Brindisi dédiée à Saint Christophe²⁶. La ville «située au dessus de la mer dans une position très forte» possède deux ports, l'un ouvert sur le large est destiné aux gros navires. Il communique par un canal creusé sur l'ordre de Charles I en 1274 avec un port intérieur. Ce passage est gardé par des tours très puissantes. L'entrée du port extérieur est protégée du large par un écueil, l'île Saint André, sur lequel a été bâtie cette église « qui possède la colonne que saint Christophe y apporta sur ses propres épaules à travers les eaux ». Ce passage de l'itinéraire d'Adorno est l'unique texte qui mentionne cette église dont aucune ruine ne subsiste, comme a bien voulu me signaler, par l'intermédiaire de Jean-Marie Martin que je remercie pour son aide, Madame Rosanna Aleggio, professeur à l'Université du Molise qui a étudié dans sa thèse Brindisi au Moyen Âge. Grace à la lettre testimoniale ici publiée, le texte d'Adorno ne peut plus être considéré comme un « unicum ».

* * *

Ce document bien que modeste apporte plusieurs informations précieuses. Il enrichit le dossier, peu fourni, des lettres testimoniales délivrées aux pèlerins parvenues jusqu'à nous ; il élargit la géographie des lieux de pèlerinage fréquentés par des « romieux » d'origine française et il confirme la localisation considérée jusqu'ici comme douteuse de l'église Saint-Christophe de Brindisi. Autant d'apports qui sont loin d'être négligeables.

Noël Coulet

Professeur émérite en Histoire médiévale, Aix-Marseille Université, Aix-en-Provence.

²⁶ *Itinéraire d'Anselme Adorno en Terre Sainte* (1470-1471), édité, traduit et annoté par J. Heers et G. de Groer, Paris, 1978, (Sources d'histoire médiévale publiées par l'Institut de recherche et d'histoire des textes), p. 383.